

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 2 mars 2026**

N° CM02032026-24  
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 24 février 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

**Secrétaire : Mme Line VILLATEAU**

---

**OBJET : AMENAGEMENT DES PARKINGS RUE CHARLES LARGETEAU - AVENANT**

VU l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique ;

VU La délibération n°CM17112025-05 du 17 novembre 2025, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise CHARIER TP de Cerizay, pour un montant de 103 590,00 € HT.

CONSIDERANT que le chantier nécessite la passation d'un avenant et ce afin d'ajuster les marchés aux travaux en cours d'exécution selon le détail ci-dessous :

<b>Avenant n°1</b>	
Augmentation des volumes de terrassement avec évacuation	
Augmentation des volumes de fourniture et mise en œuvre GNT 0/100 parking B	
Augmentation des volumes de fourniture et mise en œuvre GNT 0/31,5 parking A	
Suppression des bordures CC1 sur le parking B	- 800,32€ HT
Suppression des madriers en chêne	
Suppression des clôtures	
Ajout en peinture d'une bande STOP et de 4 flèches simples	
Suppression de la peinture d'un cédez-le passage	

CONSIDERANT que cela porterait l'ensemble des marchés de travaux à la somme de 102 789,68 € HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE l'avenant n°1 de l'entreprise CHARIER TP de Cerizay, pour un montant de - 800.32 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Line VILLATEAU**  
Secrétaire de séance